

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC Postfach 8060 Zürich Fabrice Ferrer Directeur de succursale Gland

Telephone direct 079 297 49 04 fabrice ferrer@dallmayr.ch

Gland, le 10 mai 2023

Contrat-cadre Operating A

entre

Dallmayr Automatenservice SAc Filiale Gland Chemin de la Crétaux 4 1196 Gland

TVA N°: CHE-434.007.479

(désigné ci-après Dallmayr)

et

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC Postfach 8060 Zürich

Client N° siège 91886 site 301759

(désigné ci-après le Client)

1. Objet du contrat

- 1.1. Ce contrat règle tous les aspects légaux ayant pour objet la prestation de services de distribution avec des automates entre le Client et l'entreprise Dallmayr.
- 1.2. Les annexes font partie intégrante de ce contrat

2. Prestations de l'entreprise Dallmayr

L'entreprise Dallmayr met à disposition du Client, en operating, les distributeurs automatiques indiqués dans les annexes et délivre les prestations suivantes:

- 2.1 Installation des distributeurs
 - configuration des distributeurs d'entente avec le Client;
 - livraison, installation et enregistrements de détail.



2.2. Service opérationnel

- livraison des produits alimentaires et boissons; le choix des produits sera effectué par l'entreprise Dallmayr qui considérera, dans la limite du possible, les exigences du Client;
- réapprovisionnement et mise en fonction des distributeurs;
- nettoyage professionnel et conforme aux prescriptions des distributeurs.
- 23 Service technique.
 - résolution compétente des pannes éventuelles.
- 2 4 Autres prestations:
 - Gestion de la monnaie et décomptes;

3. Prestations du Client

- 3.1. Le Client met à disposition de l'entreprise Dallmayr des espaces adéquats à l'intérieur de son établissement, et réservés à l'installation des distributeurs automatiques indiqués dans les annexes.
 - Les parties conviennent en commun du lieu d'installation des distributeurs en tenant compte des besoins du personnel, de l'organisation de l'entreprise et du meilleur usage desdits distributeurs.
- 3 2 D'éventuels raccordements pour l'électricité et l'eau (y compris robinet de fermeture et valve de réduction de la pression selon les prescriptions techniques) seront mis à disposition par le Client à ses frais.
 - Les coûts pour la consommation d'eau et d'électricité pour les distributeurs sont à la charge du Client.
- 3.3. Le Client assure les distributeurs contre l'effraction, le vol, les incendies, les dégâts d'eau et les dommages dus aux éléments naturels, et répond envers l'entreprise Dallmayr en cas de dommage par négligence des distributeurs. Les valeurs assurées sont indiquées dans les annexes. Les distributeurs automatiques ne sont pas la propriété de Dallmayr, ils appartiennent au client Merck.
- 3.4. Le nettoyage des locaux dans lesquels sont installés le distributeur est à la charge du Client.



- 3.5. D'éventuelles pannes doivent être annoncées immédiatement à l'entreprise Dallmayr, afin qu'elle puisse les traiter le plus rapidement possible.

 La Hotline pour les pannes est actuellement le 0800 555 802.
- 3.6. Pour garantir les services technique et opérationnel, le Client s'engage à consentir au personnel de l'entreprise Dallmayr le libre accès aux distributeurs pendant les horaires d'ouverture de l'établissement. En cas d'urgence, l'accès sera également autorisé en dehors des heures normales de travail.
- 3.7. Le Client s'engage, pendant la durée de ce contrat, à ne pas installer de distributeurs automatiques de la concurrence

4. Conditions

4.1 Le contrat a une durée de <u>36 (trente-six) mois</u>. Les dates inhérentes du début et de la fin du contrat, sont indiquées dans les annexes.
 Si le contrat n'est pas résilié par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de <u>3 (trois) mois</u> pour son échéance, la durée du contrat sera tacitement reconduite d'année en année et ainsi de suite.

La faculté des parties de résilier le contrat pour justes motifs demeure réservée Au débiteur en demeure doit être donné un dernier délai de 4 semaines afin qu'il puisse accomplir ses obligations.

En cas de faillite ou de moratoire concordataire concernant l'une des parties, l'autre partie aura la faculté de résilier le contrat avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.

- 4.2 Les distributeurs automatiques ne sont pas la propriété de Dallmayr, ils appartiennent au client Merck.
- 4.3. Dans le cas où les locaux mis à disposition par le Client, font l'objet d'un contrat de bail à loyer, ou d'un bail à ferme, le Client déclare être autorisé par le bailleur à installer les distributeurs. Le Client s'engage à informer le bailleur que les distributeurs restent la propriété de l'entreprise Dallmayr et qu'ils ne sont pas assujettis au droit de rétention du bailleur (art. 268 CO).
- 4.4. Les prix de vente et les conditions de détail sont indiqués dans les annexes.



- 4.5. La résolution des pannes techniques sera facturée dans les cas suivants: non observation des instructions d'usage, usage incorrect et impropre du distributeur par le Client, son personnel, ou les visiteurs, intervention extérieure et modification de parties du distributeur par des personnes non autorisées par l'entreprise Dallmayr.
- 4.6. Si des dispositions de ce contrat étaient lacuneuses, juridiquement nulles ou inexécutables pour des raisons juridiques, la validité de la partie restante du contrat ne serait pas entachée.
- 4 7 Les personnes qui soussignent ce contrat déclarent être autorisées à signer au nom de la partie qu'elles représentent.
- 48 Est élu le for juridique de Kloten. Le droit suisse est applicable

5. Accords particuliers (prix)

- 5.1. Les prestations de l'entreprise Dallmayr sont financées par le prix de vente des produits.
- 5 2. Les recettes provenant desdits distributeurs sont entièrement perçues par la société Dallmayr.
- 5.3 Dans le cas où les encaissements sur les distributeurs automatiques seraient trop bas, Dallmayr se réserve le droit, (aussi en cas de COVID) après en avoir informé le client, d'adapter les conditions contractuelles et/ou de retirer une partie des distributeurs installés. Les automates appartenant au client Merck un accord commun devra être trouvé dans un tel cas.
- 5.4. Le Client Facture à Dallmayr chaque fin de mois les recettes réalisées sur Nayax (- 3,2% de la commission). La facture sera libellée comme suit : Dallmayr Automatenservice Sac Via dei Balconi 5 6917 Barbengo-Lugano



Dallmayr:

Gland, le 10 mai 2023

Lieu, Date

Dallmayr Automatenservice SAc

Fabrice FATTON AUTOMATIQUE

Responsable Suisse Romande

Signature valable

Client:

Kloten, 11.08.2023

Lieu, Date

Compass Group (Schweiz) AG

Compass Group (Schweiz) AG Oberfeldstrasse 14 8302 Klotein Tet. 043 657 11 11 Fax: 043 657 11 10

Prénom, Nom: Daniela, Tobler Fonction Procurement Manager

Signature valable



91886

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC/Postfach

8060 Zürich

										,	
Emplacement	Site N°	Distributeurs	Modèle N°	Accessoires	Produits	Prix de vente contracté (TTC)	Prîx de vente affiché (TTC)	Contrat	Début du contrat	Première échéance du contrat	Valeur d'assurance par appareil
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FAS 300/400/500/FASHION 6036418	51037	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons chaudes	CHF 0 80	CHF 0 80	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z 1 B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FAS 300/400/500/FASHION 6036409	51037	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons chaudes	CHF 0 80	CHF 0 80	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z I B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FAS 300/400/500/FASHION 6036406	51037	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons chaudes	CHF 0 80	CHF 0 80	ā	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat

Dallmayr Automatenservice SAc /



Société ./



91886

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC/Postfach 8060 Zürich

Emplacement	Site N°	Distributeurs	Moděle N°	Accessoires	Produits	Prix de vente contracté (TTC)	Prîx de vente affiché (TTC)	Contrat	Début du contrat	Première échéance du contrat	Valeur d'assurance par appareil
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z I B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	WINNING 6036513	51045	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons chaudes	CHF 0 80	CHF 0 80	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FASTER 900/1050/SKUDO 6036341	51206	Systeme de paιement Nayax Filtre BWT	Boissons froides & Snacks	de CHF 1,40 à CHF 5,90	de CHF 1,40 à CHF 5,90	ОРА	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z 1 B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FASTER 900/1050/SKUDO 6036339	51206	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons froides & Snacks	de CHF 1,40 à CHF 5,90	de CHF 1,40 a CHF 5,90	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat

Dallmayr Automatenservice SAc /



Societe /.



91886

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC/Postfach 8060 Zürich

Emplacement	Site N°	Distributeurs	Moděle N°	Accessoires	Produits	Prix de vente contracté (TTC)	Prix de vente affiché (TTC)	Contrat	Début du contrat	Première échéance du contrat	Valeur d'assurance par appareil
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z I B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FASTER 900/1050/SKUDO 6036340	51206	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons froides & Snacks	de CHF 1,40 a CHF 5,90	de CHF 1,40 à CHF 5,90	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat
Compass Group (Schwerz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z I B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FASTER 900/1050/SKUDO 6036337	51206	Systeme de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons froides & Snacks	de CHF 1,40 à CHF 5,90	de CHF 1,40 a CHF 5,90	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	FASTER 900/1050/SKUDO 6036376	51206	Systeme de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons froides & Snacks	de CHF 1,40 à CHF 5,90	de CHF 1,40 à CHF 5,90	OPA	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat

Dallmayr Automatenservice SAc /



Société /



91886

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC/Postfach 8060 Zürich

Emplacement	Site N°	Distributeurs	Quantité	Modèle N°	Accessoires	Produits	Contrat	Début du contrat	Première échéance du contrat	Valeur d'assurance par appareil
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z I B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	Franke A800 (X95) 6059860 6059861 6059862 6059864	4	52098	Systeme de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons chaudes	Maintenance assuré par Dallmayr	01 04 2023	31 03 2026	Selon valeur de rachat

Dallmayr Automatenservice SAc /



So		



91886

Compass Group (Schweiz) AG A531_00 MERCK MSBC/Postfach

8060 Zürich

Emplacement	Site N°	Distributeurs	Modèle N°	Accessoires	Produits	Contrat	Début du contrat	Première échéance du contrat	Valeur d'assurance par appareil
Compass Group (Schweiz) AG Eurest / Restaurant Merck MSBC Route de Fenil 25 / Z I B 1809 Fenil-sur- Corsier	301759	EASY 6000 8 DISCHI FAS 6036442	53025	Système de paiement Nayax Filtre BWT	Boissons froides & Snacks	Maintenance assure par Dallmayr	01 04 2023	31 03 2026	Seion valeur de rachat

Dallmayr Automatenservice SAc ./



Société /